

Décision modificative n°1 du budget primitif 2022 de la Commune

Date de la convocation du conseil municipal : le jeudi 23 juin 2022

Date et heure du conseil municipal : le lundi 27 juin 2022 à 20h

Lieu du conseil municipal : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron

Président de séance : Emmanuel TERRIEN

Secrétaire de séance : Laurent LEYGONIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Nombre de conseillers municipaux représentés : 4

Nombre de votants : 23

PRÉSENTS : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjointes au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, PREL Elisabeth, STERCHI Charles (arrivé à 20h50), HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, PINSON Hélène (arrivée à 20h11), Conseillers Municipaux.

REPRÉSENTÉS : WILLIAMS Frédéric donne pouvoir à Jean-Christophe LOEZ ; PERIER Julien donne pouvoir à Elisabeth PREL ; TETEREL Jérémy donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN ; MARCHAIS Violette donne pouvoir à Emmanuel TERRIEN.

Exposé

Marie-Laure Evain, adjointe aux finances, expose les modifications prévues par ce projet de décision modificative au budget primitif 2022 de la commune.

La décision modificative concerne la section d'investissement et l'opération spécifique pour compte de tiers de consolidation de falaises. En effet, suite à plusieurs échanges avec le comptable public liés à la spécificité de la demande, il est nécessaire de revoir l'organisation comptable de cette opération avec l'intégration d'opérations d'ordre pour prendre en compte dans le budget le financement du reste à charge par la Commune (au préalable en opérations réelles). Cela ne change en rien la destination.

Pour rappel, des travaux de consolidation de falaise doivent être réalisés sur la Commune au 1 chemin du bout du monde. En amont et en aval de cette falaise se trouvent 2 terrains de particuliers. Le montant des dépenses de travaux s'élèverait à 100 000 €. Le financement est réalisé par l'Etat à hauteur de 50% et par chaque tiers à hauteur de 12,5% chacun. Le reste à charge étant pour la Commune.

Par mesure de prudence, lors du vote du budget 2022 il avait été décidé d'augmenter la dépense à 110 000€ tout en préservant la participation des financeurs sur la base des 100 000€. Il convient dès lors de fixer la participation de l'Etat et des particuliers à ces 110 000€ et non 100 000€ initiaux, ce qui donne :

- 55 000,00 € de l'Etat,
- 27 500,00 € de la Commune,
- 13 750,00 € pour chaque particulier

Ceci étant exposé,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2022 de la Commune adopté par la délibération n°2022-02-08 du 28 mars 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de réajuster le budget primitif 2022 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 20 juin 2022 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** les virements de crédits suivants au sein du budget primitif 2022 de la commune :

DM n°1-2022 :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<i>Dépenses :</i>	BP 2022	DM 1-2022	TOTAL
Chapitre 204 :			
204412 – Subvention d'équipement en nature	35 000,00 €	- 35 000,00 €	0,00 €
TOTAL chapitre 204	35 000,00 €	- 35 000,00 €	0,00 €
Chapitre 041 :			
204412 - Subvention d'équipement en nature	0,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
TOTAL chapitre 041	0,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
Chapitre 454104 :			
454104 – Travaux effectué pour le compte de tiers	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
TOTAL chapitre 454104	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
Chapitre 020 :			
020– Dépenses imprévues	40 000,00 €	7 500,00 €	47 500,00 €
TOTAL chapitre 020	40 000,00 €	7 500,00 €	47 500,00 €
TOTAL =>	185 000,00 €	0,00 €	185 000,00 €

<i>Recettes :</i>	BP 2022	DM 1-2022	TOTAL
Chapitre 454204 :			
454204 - Travaux effectué pour le compte de tiers	110 000,00 €	- 27 500,00 €	82 500,00 €
TOTAL chapitre 454204	110 000,00 €	- 27 500,00 €	82 500,00 €
Chapitre 041 :			
454204 - Travaux effectué pour le compte de tiers	0,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
TOTAL chapitre 041	0,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
TOTAL =>	110 000,00 €	- €	110 000,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 27 juin 2022

Le Maire,
Emmanuel TERRIEN

